

# Le motif : une unité phraséologique englobante ?

Etendre le champ de la phraséologie de la langue au discours\*

Dominique LONGRÉE,  
LASLA, Université de Liège  
[Dominique.Longree@ulg.ac.be](mailto:Dominique.Longree@ulg.ac.be)

Sylvie MELLET  
BCL, CNRS, Université Nice Sophia-Antipolis  
[Sylvie.Mellet@unice.fr](mailto:Sylvie.Mellet@unice.fr)

## Résumé

L'objectif de cet article est de proposer, dans le cadre d'une conception récente de la phraséologie fondée sur des critères de fréquence, de récurrence et de mémorisation, et non pas du seul figement, l'intégration d'un nouveau concept – celui de motif – à l'ensemble conceptuel et terminologique de la discipline. On montre que cette proposition, qui a certes l'inconvénient d'alourdir une terminologie déjà riche et complexe, a aussi deux avantages :

- le premier est de permettre une réflexion sur les différents types d'unités phraséologiques reconnues et de suggérer la possibilité d'un concept intégratif qui, sans nier la pertinence des oppositions établies, pourrait être à même d'en subsumer certaines ;
- le second est d'ouvrir le champ de la phraséologie à l'analyse de discours en mettant en exergue une des fonctionnalités importantes de la création phraséologique jusqu'ici relativement sous-estimée : en effet, dans la définition que nous en proposons, nous considérons que certains motifs peuvent jouer un rôle fondamental d'agencement discursif propre à structurer les textes et à caractériser certains usages.

Ainsi, après une définition de la notion de motif sur le plan formel et sur le plan fonctionnel, on confronte le motif avec les principales unités phraséologiques traditionnellement reconnues pour en montrer les proximités et les différences. Puis, à partir d'exemples empruntés au latin, on illustre la fonction structurante et la fonction caractérisante des motifs et de leurs différentes instanciations en discours.

**Mots clés** : motifs, formules, collocations, phrasèmes, principe idiomatique, structuration textuelle, linguistique textuelle, caractérisation générique, latin.

## Abstract

A new and recent approach grounds phraseology not only on idiomaticity, but also on criteria such as frequency, recurrence, and memorization. In this context, this paper aims to introduce the "motif" as a new phraseological concept. While this proposal has the disadvantage of adding yet another term to an already rich and complex terminology, we will try to show that it nevertheless has rewarding advantages:

- it promises to allow a discussion of the various acknowledged types of phraseological units, as well as an evaluation of the possibility of defining an integrative concept which could be able to subsume some of them, without denying the relevance of long-established oppositions;
- it can widen the field of phraseology to incorporate discourse analysis by highlighting important but usually underestimated features of phraseological entities, that is to say the structuring and characterizing functions of certain text patterns.

First, we will define the notion of "motif" from a formal and from a functional point of view; we will then evaluate the differences and similarities between motifs and the main types of phraseological units that are usually acknowledged by linguists. Finally, we will illustrate, with some basic Latin examples, the structuring and characterising functions of some motifs and of their discursive variations.

**Key words** : motifs, formulas, collocations, phraseological patterns, idiomaticity, text structuring, text linguistics, genre features, Latin language.

## Introduction

Dans le cadre d'une conception récente de la phraséologie, fondée sur des critères de fréquence, de récurrence et de mémorisation, et non pas du seul figement, nous proposons d'examiner ici si le concept de **motif**, que nous avons avancé et défini dans un autre contexte, ne pourrait pas

avantageusement être ajouté à l'ensemble des unités phraséologiques ; certes, cette proposition a l'inconvénient d'alourdir encore une terminologie déjà riche et complexe<sup>1</sup>, mais elle pourrait avoir l'avantage d'une part d'englober dans une seule catégorie générique et sous une même définition différents types d'unités phraséologiques reconnues, d'autre part et surtout de mettre en exergue une des fonctionnalités importantes de la création phraséologique jusqu'ici relativement sous-estimée : dans la définition que nous en proposons en effet, nous considérons que certains motifs jouent un rôle fondamental d'agencement discursif propre à caractériser certains usages. Ce point de vue nous conduit à examiner l'articulation langue / discours à travers le prisme du statut des différentes unités phraséologiques et à soutenir que les études phraséologiques pourraient à bon droit élargir leur domaine d'application.

### **1. Définition et propriétés du motif**

De manière strictement formelle, un motif se définit par l'association récurrente de *n* éléments du texte muni de sa structure linéaire (Legallois 2006), laquelle donne une pertinence aux relations de successivité et de contiguïté (Longrée, Luong & Mellet 2008 ; Mellet & Longrée 2009). Ainsi, si le texte est formé d'un certain nombre d'occurrences des éléments A, B, C, D, E, un motif pourra être la micro-structure récurrente ACD ou bien encore AA, etc., sans qu'on préjuge ici de la nature des éléments A, B, C, D, E en question. En effet, la notion de motif est conçue comme un moyen de conceptualiser la multidimensionalité (ou le caractère multi-niveau) de certaines formes récurrentes qui sollicitent à la fois le lexique, les catégories grammaticales et la syntaxe, éventuellement la prosodie, la métrique. Comme on le précisera bientôt, un motif admet toutefois divers types de variations et sa micro-structure combine à la fois des éléments de stabilité assurant sa mémorisation et sa reconnaissance et des éléments de transformation assurant le jeu inhérent aux divers usages en discours. Cependant, le motif bénéficie d'une définition formelle rigoureuse, qui nous a d'ailleurs permis de l'intégrer à une représentation topologique du texte *stricto sensu* (Mellet & Barthélemy 2007 ; Barthélemy, Luong, Longrée & Mellet 2009). Par là même, il peut fournir une base solide à des traitements automatiques (Evert 2008), notamment à la détection non supervisée des motifs dans un texte.

Sur le plan fonctionnel, le motif est un « cadre collocationnel » accueillant un ensemble d'éléments fixes et de variables, susceptible d'accompagner la structuration textuelle et, simultanément, de caractériser des textes de genres divers, voire de permettre la détection, au sein d'un même texte, des passages de registres différents. La notion de motif a en effet été initialement élaborée dans une perspective discursive, fort éloignée des préoccupations lexicologiques habituellement centrales en phraséologie. On note en particulier dans la définition l'importance de la propriété de récurrence, actualisée en discours et calculable par des outils textométriques, comme nous l'illustrerons dans notre troisième partie. Dans cette perspective, les motifs sont des marqueurs discursifs : on pense par exemple au stock de formules relativement standardisées qui permettent d'introduire ou conclure les différentes étapes d'un exposé scientifique, aux formules caractéristiques de la littérature orale qui en assurent la mémorisation (épopée, chanson de geste, etc.), mais aussi à toute une série d'autres syntagmes récurrents dont la fonction caractérisante est moins aisément perceptible et qui sont donc moins facilement repérables. Nous étudierons quelques-uns de ceux qu'offrent les textes latins.

---

<sup>1</sup> \* Cette recherche est financée par un programme d'échanges entre le CNRS et le FRS-FNRS, ainsi que par un programme de coopération « PHC - Tournesol » conjoint entre le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes et le WBI (Wallonie-Bruxelles International).

Voir notamment l'introduction de Cowie 1998 (pp. 1-20), l'esquisse de typologie de Tutin & Grossmann 2002 (pp. 2-6 en particulier), la synthèse de Gledhill & Frath 2007 (part. pp. 65-72), ou celle de Mayaffre 2008.

En raison de cette articulation forte entre fonctionnalité textuelle et définition formelle, un motif admet la présence de variables en son sein : ainsi, au niveau lexical, un des items peut être réalisé par divers lexèmes formant paradigme ou relevant du même champ sémantique. Voici l'exemple d'un motif transitionnel parenthétique caractéristique du discours argumentatif :

- (1) *ici j'aimerais toutefois préciser*  
*ici je voudrais toutefois préciser*  
*ici je souhaiterais toutefois préciser*  
etc.

Les variations peuvent aussi venir de la permutation de deux éléments :

*ici, toutefois, j'aimerais préciser*

et jouer sur la présence vs absence d'un élément (opérations de suppression ou d'ajout) :

*Ø j'aimerais toutefois préciser*  
*ici j'aimerais Ø préciser.*

Enfin, on peut observer aussi des variations sur les catégories grammaticales :

*ici je souhaite toutefois préciser*

Comme on le voit, la variation peut être formalisée en quelques règles simples : les limites qui lui sont imposées sont celle de la prédictibilité d'une part via l'application de ces règles et celle de la stabilité du sens et de la fonction textuelle d'autre part. Ainsi, dans l'exemple choisi, la variation morphologique CONDITIONNEL / INDICATIF PRESENT, susceptible d'être programmée dans une règle de transformation simple, n'est pas acceptable avec le lexème /aimer/ car elle modifie sensiblement le sens du motif (alors qu'elle est acceptable avec les deux autres verbes /souhaiter/ et surtout /vouloir/).

On peut donc dire que le motif est en quelque sorte une construction lexico-grammaticale (Gledhill & Frath 2007) associée à un nombre restreint de formes, dont la fonction sémantique et discursive reste comparable d'une réalisation à l'autre. Il constitue un stock d'expressions disponibles pour un « prêt-à-parler », d'où son rapport avec la phraséologie : le motif illustre le « principe idiomatique » de John Sinclair. À condition de ne pas restreindre le champ de la phraséologie à des unités lexicales complexes figées, le motif pourrait intégrer ce champ, comme nous allons maintenant tenter de le préciser.

## 2. Motifs et unités phraséologiques

Au premier abord, la difficulté à intégrer la notion de motif dans l'ensemble conceptuel de la phraséologie est inhérente à sa genèse : le motif est une *construction discursive* caractérisée à la fois par sa forme et par sa fonctionnalité. Il partage bien avec la collocation et la colligation la propriété d'« attraction mutuelle » de ses éléments (Firth 1957), puisqu'il est défini comme une cooccurrence récurrente (donc statistiquement marquée). Mais d'une part cette attraction ne repose pas sur des propriétés spécifiques de chaque terme qui pourraient en être la cause et qui permettraient d'expliquer linguistiquement cette attraction ; en ce sens le motif se distingue des exemples classiquement donnés de colligations tels que VERBE + PARTICULE. D'autre part, cette attraction, aussi forte soit-elle, ne se fige pas en une lexie complexe comme peuvent le faire un certain nombre de collocations ou idiomes cités de manière récurrente dans la littérature (*chemin de fer, spill the beans, vendre la mèche*, etc.). Au vu des faits traités, on a donc l'impression que les unités phraséologiques sont stockées en langue ou, au moins, dans le vocabulaire d'une langue (cf. leur place centrale dans la réflexion dictionnaire), alors que les motifs ne le sont que très rarement.

Pourtant lorsqu'on parcourt de façon plus large le champ conceptuel et terminologique de la phraséologie, on rencontre des collocations non figées dont les variations rappellent celles que nous venons de lister pour le motif (Sinclair 1991 : 111-112) :

- variation lexicale au sein d'une liste de termes formant paradigme : *in some cases / in some instances*
- la variation morphologique : *it is not in his nature to / it was not in her nature to*
- la variation syntaxique : *set X on fire / set fire to X*
- la variation dans l'ordre des mots, assimilable à une permutation : *it is not in his nature to recriminate / recriminate is not in his nature*<sup>2</sup>.

On rencontre aussi des « phrasèmes » (Depecker 1999) qui ne paraissent pas très éloignés de certains de nos motifs dans la mesure où ils sollicitent le niveau phrastique ou sub-phrastique. Par exemple, les dictons utilisés comme struments<sup>3</sup> argumentatifs (*l'hirondelle ne fait pas le printemps, il n'y a pas de fumée sans feu*) forment un énoncé complet et sollicitent fortement la dimension discursive, à la fois par leur fonctionnalité au sein du développement qui les sollicite et par leur propriété dialogique et intertextuelle. Mais ils n'admettent pas les variations qui caractérisent les motifs.

En revanche, les « phrasèmes pragmatiques » (Mel'čuk 1998) peuvent parfois se constituer en paradigmes très proches du motif : on pense par exemple à la série *pelouse interdite, entrée interdite, stationnement interdit*, etc., qui associe à l'évidence une variation lexicale et une stabilité aussi bien dans la forme syntagmatique que dans le fonctionnement indexical et dans la fonction pragmatique.

Enfin, les « idiomes morpho-syntaxiques » de Fillmore, Kay & O'Connor (1988) tels que [*If* + clause, clause] (*if it rains, it rains*) sortent totalement la problématique phraséologique du cadre lexical, ce qui nous rapproche là encore des motifs et nous paraît légitimer notre proposition en vue d'un élargissement du domaine phraséologique.

On pourrait donc concevoir différents niveaux de stabilisation d'une cooccurrence ou d'une « attraction mutuelle » récurrente. *A priori* celle-ci s'observe d'abord en discours, où elle peut prendre différents types de fonction : référentielle ou textuelle, notamment. La création terminologique et les nécessités de la dénomination conduisent à une stabilisation en langue et à une mémorisation de bon nombre de collocations lexicales. Parallèlement, on peut admettre que la cooccurrence récurrente qui forme un motif en discours est susceptible d'être mémorisée et intégrée aux ressources linguistiques du sujet parlant ; les motifs sont alors eux aussi stabilisés en langue, fournissant des schémas expressifs dont la fonction aussi bien que le contexte d'emploi sont prédéfinis.

Moyennant cette acception élargie de la récurrence d'une cooccurrence, qui la fait passer du niveau discursif (où elle est attestée et quantifiable) au niveau de la compétence linguistique où elle devient virtuelle, la notion de motif pourrait alors englober toute forme idiomatique non

---

<sup>2</sup> Comme on le voit, cette conception de la collocation est beaucoup moins restrictive que celle de Tutin 2008 pour qui la collocation prototypique est une association binaire d'une base argumentale et d'un collocat prédicatif.

<sup>3</sup> Nous empruntons ce terme à Damourette et Pichon chez qui ce terme désigne des termes indépendants (tels que les prépositions, les adverbes, les articles, etc.) qui servent à la construction du discours. Nous appliquons donc aussi cette définition à un énoncé indépendant (le dicton, le proverbe) qui sert à la construction argumentative du discours.

entièrement figée<sup>4</sup>. Ce qui nous conduirait alors à un élargissement et à une unification du champ, subsumant les dichotomies qui fondent les typologies actuelles. Ainsi on peut continuer à distinguer collocations et colligations *stricto sensu*, mais l'opposition perd de sa consistance au sein d'une notion construite précisément pour intégrer les différents niveaux de l'analyse linguistique : le caractère lexical ou grammatical des unités formant motif n'est qu'un paramètre dont la valeur varie sur un curseur et qui peut produire des motifs strictement lexicaux, ou des motifs strictement grammaticaux tels que les idiomes morpho-syntaxiques, ou des motifs mixtes. Une autre dichotomie généralement admise est celle qui oppose « synthème » et « phrasème » : pour utile et pertinente qu'elle soit, elle se retrouve elle aussi subsumée dans la notion de motif qui ne prend pas en compte la plus ou moins grande complétude de l'expression, mais qui met en avant sa fonctionnalité discursive ; il est à prévoir que le synthème sera plutôt du côté de la dénomination, et que le phrasème sera plutôt du côté de la fonctionnalité textuelle ou discursive, par exemple en assurant les références anaphoriques cohésives, ou en soutenant l'argumentation, ou encore en rythmant le discours et en y posant les relais mémoriels nécessaires. Mais, là encore, l'important réside dans l'unité de fonctionnement des motifs, caractérisée par le jeu entre stabilité et variation qui fonde leur rôle dans les productions discursives.

Dans ces conditions, le motif devient donc à la fois un concept métadiscursif clairement défini et une unité discursive observable et dénombrable ; ce sont ces deux dernières propriétés que nous allons utiliser pour montrer, dans une dernière partie, comment les motifs structurent et caractérisent les textes.

### 3. Exemplification et analyse :

Quelles sont donc les fonctions discursives d'un motif ? On peut imaginer les fonctions les plus variées, depuis une fonction référentielle jusqu'à une fonction phatique, en passant par les fonctions cohésive, argumentative, etc. À ce titre, les motifs structurent les discours et les textes et peuvent jouer le rôle de marqueur d'organisation discursive ou textuelle. À partir d'exemples simples empruntés au latin, nous allons donc illustrer quelques-unes de ces fonctions structurantes du motif.

Puis, dans un dernier temps, nous montrerons que le motif et ses différentes formes discursives sont des éléments de caractérisation des textes dans la mesure où les différentes réalisations d'un même motif ne se distribuent pas au hasard dans le corpus que nous étudions.

#### 3.1 Fonction structurante

On exemplifiera la fonction structurante par des motifs qu'on pourrait regrouper sous le nom de « clichés de liaison »<sup>5</sup> : nous en avons sélectionné trois, qui vont ainsi permettre de mieux comprendre les propriétés et le fonctionnement d'un motif.

Le premier est propre aux historiens, il est particulièrement fréquent sous la plume de César et remplit une *fonction cohésive résomptive* ; le schéma collocationnel qui accueille toutes les variantes est le suivant : ablatif absolu<sup>6</sup> en tête de phrase, composé d'un relatif de liaison<sup>7</sup> ou

---

<sup>4</sup> Il nous semble en effet difficile d'englober ces lexies complexes dans le concept de motif sans dénaturer celui-ci : par définition, le motif accepte la variation et sa fonctionnalité ne se réduit pas à une pure dénomination lexicale.

<sup>5</sup> Ce terme, emprunté à Chausserie-Laprée 1969, est réservé par cet auteur à des expressions transitionnelles propres au style narratif des historiens latins. Nous en étendons donc un peu l'acception.

<sup>6</sup> Proposition participiale à l'ablatif exprimant une circonstance du procès décrit dans la proposition superordonnée.

<sup>7</sup> Relatif placé en tête de phrase, sans véritable fonction subordonnante et équivalant donc plutôt à un démonstratif accompagné d'un connecteur ou d'une conjonction de coordination.

d'un démonstratif suivi du substantif *res* (« choses », « faits », « événements ») et du participe parfait passif d'un verbe signifiant soit « faire, achever, réaliser », soit « apprendre, connaître, découvrir ».

En voici quelques réalisations concrètes, dans lesquelles on observera à la fois la stabilité de la construction et de son rôle fonctionnel, et les variations morphologiques (relatif / démonstratif, singulier / pluriel) et lexicales sur le verbe pivot au participe :

- (2a) *Quibus rebus cognitis / auditis / nuntiatis, [...]* : « et une fois ces choses connues, apprises, annoncées »
- (2b) *Qua re cognita, audita, animaduersa [...]* : « et une fois cette chose connue, apprise, remarquée »
- (2c) *Quibus rebus perfectis / confectis, [...]* : « et une fois ces choses achevées, terminées »
- (2d) *His rebus gestis / ita gestis / ita actis* « ces choses (événements) ayant eu lieu / ayant ainsi eu lieu »

Le contexte d'emploi de ce motif est toujours narratif, d'où sa fréquence remarquable chez les historiens. Les exemples suivants sont à cet égard prototypiques :

- (3) *Quibus rebus cognitis, media nocte silentio profectus, ad hostium castra mane peruenit* (César, *Guerre des Gaules* 7, 18, 2)  
« A cette nouvelle, étant parti en silence au milieu de la nuit, il parvint au matin près du camp ennemi. »
- (4) *Qua re nuntiata, Caesar celeriter sarcinas conferri, arma expediri iussit* (César, *Guerre des Gaules* 7, 18, 4)  
« A cette annonce, César ordonna de rassembler promptement les sacs et de préparer les armes. »
- (5) *His rebus ita gestis, P. Dolabella praetor interdixit (...) DE VI HOMINIBVS ARMATIS (...)* (Cicéron, *Pro Caecina*, 23, 1 : partie narrative d'une plaidoirie)  
« A la suite de ces événements, le préteur P. Dolabella délivra l'interdit sur la 'violence commise avec des gens armés'. »

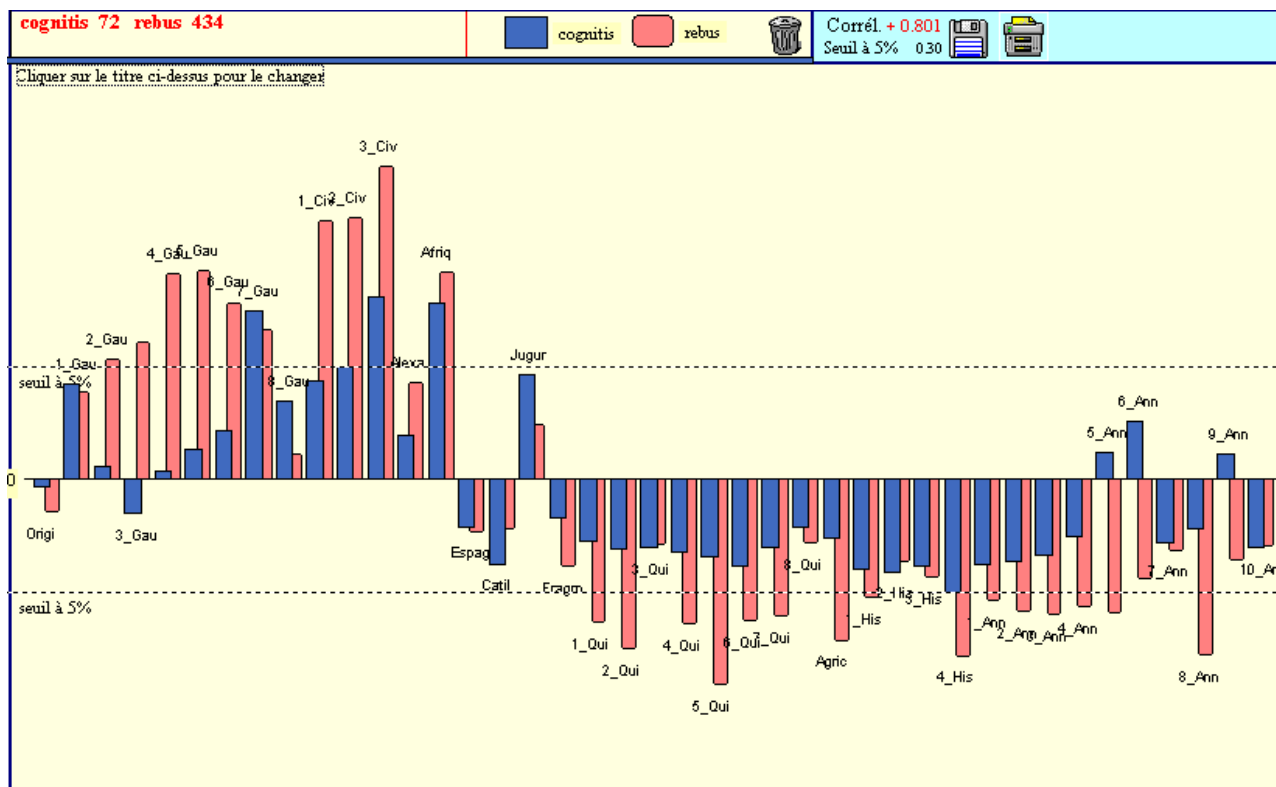
On peut ici discuter la pertinence de regrouper les deux séries paradigmatiques (« ces choses étant connues » vs « ces choses étant achevées ») en un seul motif. On pourrait à la rigueur, eu égard à la différence sensible de sémantisme, considérer que l'on a affaire à deux motifs proches. Toutefois, l'unité fonctionnelle (liaison résomptive et transitionnelle pour faire progresser la narration) ainsi que la proximité formelle plaident aussi en faveur de l'unité du motif. Pour trancher, il conviendrait d'étudier dans le détail les enchaînements récurrents après chacune de ces deux séries : si le type d'énoncé introduit par l'une et l'autre présentait régulièrement des caractéristiques divergentes, alors il faudrait conclure à l'existence de deux motifs ; car on aurait trouvé là l'indice d'une légère différence fonctionnelle entre les deux séries d'expression. Il faudrait aussi affiner l'analyse de la distribution de ces deux formules, et voir si elle est caractéristique d'un genre ou d'un sous-genre ; ceci fait l'objet de travaux en cours<sup>8</sup>.

Quoi qu'il en soit, cet exemple nous paraît illustrer de manière convaincante la parenté du motif avec les expressions idiomatiques. L'« attraction mutuelle » des termes qui le composent est attestée par quelques données statistiques, notamment par le graphique ci-dessous qui donne à voir

---

<sup>8</sup> Voir notamment Mellet & Longrée 2012.

les courbes de distribution dans tout notre corpus latin<sup>9</sup> de chacune des deux formes *rebus* et *cognitis* : la position des bâtons au-dessus ou au-dessous de la ligne médiane signale respectivement un excédent ou un déficit d'emploi de la forme dans chacun des textes du corpus ; la taille de ces bâtons donne à voir l'importance de l'écart (lequel devient véritablement significatif lorsqu'il dépasse la ligne en pointillés qui symbolise le seuil de probabilité de 5%). Or on voit bien que très rares sont les textes dans lesquels les deux formes n'ont pas le même comportement (livre 3 de la *Guerre des Gaules* de César, livres 5, 6 et 9 des *Annales* de Tacite) et le taux de corrélation des deux courbes (0,801) est hautement significatif<sup>10</sup>.



Distribution des formes *cognitis* et *rebus* dans le corpus des historiens latins

Complémentairement, le calcul des formes significativement sur-représentées dans l'environnement du lexème verbal *cognosco* (« connaître ») fait apparaître, en deuxième position dans la liste, la forme *rebus* et, en quatrième position, la forme *re*<sup>11</sup>.

Autre exemple de « patron » fournissant un schéma collocationnel prêt à l'emploi et dont la fonction discursive, aisément reconnaissable, assure l'unité par delà la diversité de ses réalisations : il s'agit encore d'un ***motif transitionnel narratif***, qui permet, cette fois-ci, non pas de

<sup>9</sup> Corpus de 36 recueils d'œuvres classiques et impériales, numérisées, lemmatisées et étiquetées au LASLA (Université de Liège) et outillé d'une version spécifiquement dédiée au latin du logiciel Hyperbase (BCL, CNRS, Université de Nice-Sophia Antipolis).

<sup>10</sup> Rappelons que cet indice de corrélation varie entre -1 et +1, la valeur +1 indiquant un parallélisme complet des deux courbes, la valeur -1 indiquant une corrélation exactement inverse et la valeur 0 correspondant à l'indifférence des deux variables.

<sup>11</sup> Calcul obtenu grâce à la fonction « Thème » du logiciel Hyperbase-Latin développé par E. Brunet au laboratoire BCL de Nice.

progresser dans la chronologie des événements, mais de changer de décor, de se transporter d'un lieu à un autre et d'ouvrir ainsi un nouvel espace narratif. Ce motif, qui ne se rencontre que chez les historiens, a la forme schématique [*Dum* (« pendant que ») + démonstratif neutre pluriel au nominatif + locatif + *geruntur* (« se déroulent »)] ; le prototype en est :

(6) *Dum haec in Gallia geruntur* : « Pendant que ces événements se déroulent en Gaule »

et voici la façon dont il se décline en corpus :

(6a) *Dum haec Romae geruntur, [...]* : « Tandis que ces événements se déroulent à Rome » (variation morphologique sur le complément locatif)

(6b) *Dum haec ad Ilerdam geruntur, [...]* : « Tandis que ces événements se déroulent près d'Ilerda » (*idem*)

(6c) *Dum haec per prouincias a Vespasiano ducibusque partium geruntur, [...]* : « Tandis que ces événements se déroulent dans les provinces sous la conduite de Vespasien et des chefs de partis » (*idem* + expansion du motif)

(6d) *Haec dum apud hostes geruntur, [...]* : « Tandis que ces événements se déroulent du côté des ennemis » (*idem* + permutation entre le démonstratif et la conjonction)

(6e) *Dum ea [Ø] geruntur, [...]* : « Tandis que ces événements se déroulent » (commutation entre le démonstratif *haec* et l'anaphorique *ea* + suppression du locatif)

(6f) *Dum ea [Ø] parantur, [...]* : « Tandis que ces événements se préparent » (commutation entre les lexèmes verbaux *geruntur* et *parantur* + suppression du locatif)

On retrouve donc les règles de permutation (en 6d), d'effacement (6e et 6f), d'expansion (6c) et la commutation paradigmatique.

Terminons cette série d'illustration par un motif propre au discours, et plus particulièrement au style oratoire ; il s'agit du motif *quae cum ita sint* (« les choses étant ce qu'elles sont », « étant donné la situation », « dans ces conditions »<sup>12</sup>). Ce motif, transitionnel et résomptif comme les précédents, a cette fois-ci une **fonction argumentative** ; le bilan qu'il suggère permet de tirer une conclusion souvent orientée vers l'interlocuteur, que le locuteur interpelle ainsi plus ou moins directement (vocatif, impératif) et incite à agir (*quaero abs te* « je te demande de ») ; parfois aussi la déduction suggérée par *quae cum ita sint* est là pour justifier une action ou une décision du locuteur lui-même ; on relève assez fréquemment des performatifs dans la proposition principale qui suit. Ces emplois sont illustrés par les exemples suivants :

(7) *Quae cum ita sint, Catilina, perge quo coepisti : egredere aliquando ex urbe* (Cicéron, *Catilina* I, 10)

« Les choses étant ce qu'elles sont, Catilina, poursuis ce que tu as entrepris : sors une bonne fois de la ville »

(8) *Quae cum ita sint, quaero abs te quam ob causam recusaris.* (Cicéron, *Pro S. Roscio Amerino oratio*, 120, 1)

« Les choses étant ce qu'elles sont, je te demande pour quelle raison tu te récus »

(9) *Quae cum ita sint, non enim dubito quin (...)* (Cicéron, *In L. Calpurnium Pisonem oratio*, 94, 1)

« Dans ces conditions, je ne doute pas en effet que (...) »

<sup>12</sup> Littéralement : *lesquelles choses* (relatif de liaison nominatif neutre pluriel) *alors que* (conjonction) *ainsi* (adverbe) *elles sont* (verbe /être/ subjonctif présent 6<sup>ème</sup> personne).



- (10) *Quae cum ita sint, de Caesare satis hoc tempore dictum habebo* (Cicéron, *Philippiques* V, 52, 1)  
« Dans ces conditions, j’aurai assez parlé de César pour l’instant »

Le motif semble ici plus figé. Sont cependant attestées des variations sur le temps et le mode du verbe (imparfait du subjonctif au lieu du présent : *quae cum ita essent*, Cicéron ; présent de l’indicatif au lieu du subjonctif : *quae cum ita sunt*, Lucrèce), sur le nombre (neutre singulier au lieu du pluriel : *quod cum ita sit*, Catulle, Cicéron, Juvénal), sur la forme du pronom (anaphorique simple au lieu du relatif de liaison : *cum ea ita sint*, César), sur le lexème verbal (*se habere* « se présenter » au lieu de *esse* « être » : *quae cum ita se res haberet* « et étant donné que la situation se présentait ainsi », Cicéron, où l’on note aussi l’expansion de l’anaphorique neutre en *quae res* « et la situation »). Au final, là encore, bien qu’en apparence plus figée, cette expression illustre les propriétés du motif : attraction mutuelle de termes que rien ne prédispose à s’associer particulièrement, récurrence de la cooccurrence, variations régulées, fonctionnalité discursive stable.

### 3.2 La fonction caractérisante

Comme nous l’avons signalé au passage, certains de ces motifs sont propres à un genre discursif ; on a vu que l’un ne se rencontrait que chez les historiens, qu’un autre caractérisait les passages narratifs en histoire comme en discours, que le troisième était argumentatif, voire interlocutif. En réalité, chacun de ces motifs suppose un mode d’énonciation particulier. Ce qui nous conduit à documenter plus précisément la fonction caractérisante des motifs, y compris à travers la distribution de leurs différentes réalisations. Par là, une fois encore, cette notion que nous proposons d’intégrer aux études phraséologiques rejoint un usage traditionnel de l’unité phraséologique comme indice de caractérisation (notamment pour les langues de spécialité) et comme outil de classification automatique des textes. Simplement, l’exploitation du motif dans cette perspective devrait permettre d’ouvrir un champ d’application plus large, dans la mesure où il ne concerne plus le seul lexique, mais qu’il sollicite des modalités expressives largement conditionnées par les genres textuels et les registres de langue. Son emploi plus ou moins intense peut aussi relever du style individuel d’auteur.

Nous allons illustrer cette propriété caractérisante grâce à l’étude d’un autre motif à fonction cohésive qui, lui, se rencontre aussi bien en discours qu’en histoire. Il s’agit du motif que l’on peut traduire par « que nous avons évoqué plus haut », « comme je l’ai dit auparavant » et dont le schéma collocationnel est : [pronom relatif ou subordonnant comparatif + adverbe d’antériorité intradiégétique + verbe déclaratif au passé] ; nous le désignons par une de ses formes prototypiques : *ut supra memoravi* « comme je l’ai rappelé ci-dessus ».

Ses formes d’instanciation sont nombreuses et nous allons voir que, si le motif semble également réparti dans le corpus, la distribution de ses différentes formes chez les prosateurs latins est moins neutre et révèle une capacité extrêmement fine à caractériser les textes. Pour ce faire, nous allons recourir à l’Analyse Factorielle des Correspondances, outil de représentation des données qui mettra en évidence comment s’organisent, en fonction de la forme de ce motif, les distances et les proximités entre les *Discours* de Cicéron, les *Traité*s de Cicéron et les œuvres de quatre historiens : la *Guerre des Gaules* et la *Guerre Civile* de César, l’œuvre complète de Salluste, celle de Quinte-Curce, les *Annales* et les *Histoires* de Tacite ; et, symétriquement, comment se distribuent les différentes formes du motif dans ce corpus.

Nous avons donc d’abord relevé et dénombré toutes les occurrences du motif étudié dans ces textes, et nous les avons classées en fonction des variations qui affectent la réalisation du motif. Ainsi, une première variation est bien sûr l’alternance entre le relatif et le subordonnant comparatif. Une autre variation porte sur la présence ou l’absence de l’adverbe anaphorique

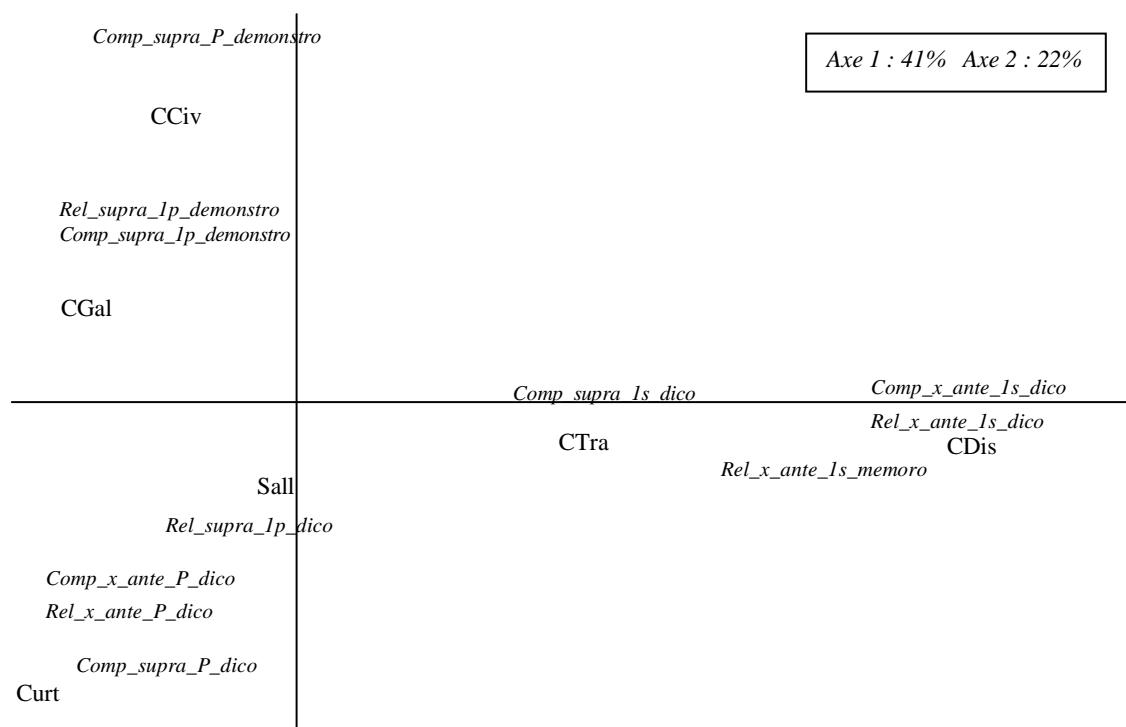
intradigétique, ainsi que sur sa forme : on relève deux adverbes en concurrence : *ante(a)* « auparavant » et *supra* « ci-dessus », précédés ou non de *paulo* « un peu », éventuellement *iam* « déjà ». Le lexème verbal est choisi au sein du champ sémantique des verbes de parole, dont les plus fréquents sont : *dico* « dire », *demonstro* « démontrer, argumenter, présenter », *memoro* « rappeler ». Enfin, la personne verbale connaît aussi des variations intéressantes : à côté de la première personne du singulier, on trouve aussi la première personne du pluriel et la troisième personne du passif impersonnel (« comme il a été montré plus haut »). En revanche, nous avons négligé les quelques très rares occurrences dans lesquelles le parfait (passé composé) laisse la place à un imparfait ou un plus-que-parfait.

Nous avons ensuite dressé un tableau récapitulatif donnant le nombre d'occurrences de chacune de ces réalisations dans chaque œuvre du corpus : on obtient donc un tableau de contingences, dans lequel chaque œuvre est caractérisée par la fréquence d'emploi de chacune des formes du motif, et dans laquelle, simultanément, chaque forme du motif est caractérisée par sa distribution à travers les œuvres du corpus. Ce tableau est converti en matrice des écarts réduits à laquelle on applique un calcul de distances (ici le chi carré). La distance ou au contraire la proximité entre le profil de chaque œuvre au regard de son emploi des différentes formes du motif sont représentées sur un graphe, sorte de carte donnant à voir les oppositions et les rapprochements entre les œuvres<sup>13</sup> ; la même carte sert aussi à représenter les distances ou proximités entre les distributions des différentes instanciations du motif<sup>14</sup>. La figure ci-dessous met en évidence les deux premiers facteurs d'analyse, respectivement portés le long de l'axe horizontal et de l'axe vertical du graphe.

---

<sup>13</sup> Ce sont, sur le graphe, les abréviations encadrées : CDis (*Discours* de Cicéron), CTra (*Traité*s de Cicéron), CCiv (*Guerre Civile* de César), CGal (*Guerre des Gaules* de César), Sall (œuvre de Salluste), Curt (œuvre de Quinte-Curce).

<sup>14</sup> Nous n'avons retenu pour cette étude que les formes qui avaient une fréquence d'au moins 5 occurrences dans le corpus afin de respecter minimalement la contrainte de récurrence définitoire du motif. Les abréviations sont les suivantes : /Comp/ pour conjonction de comparaison, /Rel/ pour relatif, /x/ pour la présence possible des adverbes *paulo* « un peu » ou *iam* « déjà », variante non prise en compte ici, /supra/ pour l'adverbe *supra*, /ante/ pour l'adverbe *ante*, /ante(a)/ lorsque les deux formes d'adverbe *ante* et *antea* sont attestées dans le même contexte, /1s/ pour première personne du singulier, /1p/ pour première personne du pluriel, /P/ pour passif impersonnel, /dico/ pour toute forme du verbe *dire*, /demonstro/ pour toute forme du verbe (*dé*)montrer et /memoro/ pour toute forme du verbe *rappeler*. Les autres variations attestées ne sont pas prises en compte ici.



AFC sur les différentes instanciations du motif *ut supra memoravi*, dont la fréquence dans le corpus est supérieure à 5 ; axes 1 et 2

L'opposition entre les plans d'énonciation histoire vs discours est ici flagrante : les œuvres de Cicéron occupent la partie droite du graphe, distribuées exclusivement autour de formes du motif contenant la première personne du singulier du verbe *dico* « dire » ; elles se distancient nettement des œuvres historiques qui utilisent des formes organisées autour soit de la première personne du pluriel, soit du passif impersonnel. Cette opposition énonciative coïncide donc logiquement avec une opposition générique. Toujours le long de l'axe 1 (qui exprime 41% de l'information de la matrice) se dessine ensuite une différence plus subtile entre *Discours* et *Traité*s, les premiers donnant la préférence à l'adverbe *ante*, les seconds à l'adverbe *supra*. Cette distribution est, elle aussi, interprétable puisque *ante* (« auparavant ») réfère au temps de la parole vivante, proférée, tandis que *supra* (« ci-dessus ») réfère à l'agencement spatial d'un texte rédigé et matériellement inscrit sur un support.

Dans la partie gauche du graphique sont donc regroupés tous les historiens, qui se différencient les uns des autres par d'autres paramètres : les deux œuvres de César, dans le quadrant supérieur gauche, affichent une proximité caractéristique avec les instanciations du motif bâties sur le verbe *demonstro* pour lequel cet historien est le seul à manifester une forte prédilection. On pourrait s'étonner de voir un historien prétendre « démontrer » quelque chose au lieu de le raconter. Mais on reconnaît bien là le but à peine déguisé de César, qui n'est pas de produire une histoire objective de la guerre des Gaules ou de la guerre civile, mais bien d'argumenter un commentaire à visée apologétique.

Le quadrant inférieur gauche du graphe est plus hétéroclite et le deuxième facteur d'analyse ne permet pas de l'organiser ; il faudrait donc passer au troisième facteur d'analyse (qui représente encore 18% de l'information) pour interpréter les données. Mais notre propos n'est pas

ici d'entrer dans le détail de l'interprétation de ce graphe, encore moins dans une analyse stylistique des œuvres latines du corpus<sup>15</sup>.

En revanche, pour ce qui est des motifs, point central de notre étude, on observe très généralement la pertinence d'avoir donné d'emblée au motif le statut d'unité multi-niveaux, c'est-à-dire caractérisée par des éléments lexicaux aussi bien que grammaticaux. Les variations dans l'instanciation du motif en discours sont toutes discriminantes, sauf celle qui fait alterner le relatif et la conjonction de comparaison. On observe surtout que c'est la combinaison de plusieurs paramètres qui prend une valeur caractérisante : ainsi, par exemple, la forme caractéristique de l'écriture de Quinte-Curce semble être l'association du passif impersonnel avec le verbe *dico*, alors que celle qui caractérise les œuvres de Cicéron est l'association de la première personne du singulier avec le même verbe *dico* ; ceci reste bien sûr à vérifier par un retour aux textes.

Cet exemple nous semble donc illustrer une propriété fondamentale du motif : tel que nous le définissons, le motif non seulement autorise, mais encore accueille et contrôle le jeu entre variation et stabilité, jeu qui garantit sa fonctionnalité, et donc son succès, en langue et en discours.

**En conclusion**, on espère avoir montré l'intérêt d'élargir le champ de la phraséologie à des éléments complexes structurant les discours. Cependant, comme cet élargissement ne doit pas conduire à une dissolution des concepts-clés du domaine, il convient de le mettre en œuvre avec prudence et en prenant appui sur des concepts complémentaires clairement définis. Le motif pourrait être l'un de ces nouveaux concepts.

Pour aller plus loin, il reste d'une part à explorer la pertinence de notre proposition sur d'autres langues que le latin, d'autre part – peut-être – à étayer la définition formelle et fonctionnelle du motif par une étude psycholinguistique. Etant donné l'importance du jeu entre stabilité et variation que nous avons soulignée à plusieurs reprises, il faut en effet s'interroger sur ce qui fonde la reconnaissance des motifs en discours, leur capacité à être mémorisés, à se stabiliser et parfois même à se figer au point de pouvoir à terme être intégrés en langue et rejoindre ainsi le stock des unités phraséologiques plus traditionnelles. Ceci pose la question des processus cognitifs en jeu dans la constitution et la mémorisation de ces schémas récurrents : est-ce seulement cette récurrence qui assure la mémorisation ? Est-ce que la fonctionnalité du motif la favorise, voire la conditionne ?<sup>16</sup> Par ailleurs, la représentation en mémoire du motif est-elle purement linéaire et de surface (séquence des formes constitutives) ou bien repose-t-elle sur un schème construit par abstraction et généralisation ? Une étude psycholinguistique est en cours pour tenter de répondre à ces questions.

## Références

- BARTHELEMY J.-P., LONGREE D., LUONG X. & MELLET S. (2009), « Représentation du texte pour la classification arborée et l'analyse automatique de corpus : application à un corpus d'historiens latins », *Mathematics and Social Sciences* 187 (3), 107-121.
- CHAUSSERIE-LAPREE J.-P. (1969), *L'expression narrative chez les historiens latins, Histoire d'un style*, Paris : E. de Boccard.
- COWIE A.P. (ed.) (1998), *Phraseology. Theory, Analysis and Applications*, Oxford: Clarendon Press.

---

<sup>15</sup> Pour plus de détails, voir Mellet & Longrée 2012.

<sup>16</sup> Voir ici même l'article d'A. Edmonds pour un questionnement comparable sur le rôle de la fonctionnalité pragmatique dans la mémorisation de certaines expressions conventionnelles.

- DEPECKER L. (1999), « Monème, syntème et phrasème. Essai d'introduction du concept de phrasème dans la théorie fonctionnaliste », *La Linguistique* 35 (2), 43-62.
- EVERT S. (2008), "Corpora and collocations", in A. Lüdeling & M. Kytö (eds), *Corpus Linguistics. An International Handbook*, article 58, vol. 2, Berlin: Mouton de Gruyter, 1212-1248.
- FILLMORE C.J., KAY P. & O'CONNOR M.C. (1988), "Regularity and Idiomaticity in Grammatical Constructions: the Case of Let Alone", *Language* 64 (3), 501-538.
- FIRTH J.R. (1957), *Papers in Linguistics 1934-1951*, London: Oxford University Press.
- GLEDHILL C. & FRATH P. (2007), « Collocation, phrasème, dénomination : vers une théorie de la créativité phraséologique », *La Linguistique* 43 (1), 63-88.
- LEGALLOIS D. (2006), « Des phrases entre elles à l'unité réticulaire de textes », *Langages* 163 : 56-70.
- LONGREE D., LUONG X. & MELLET S. (2008), « Les motifs : un outil pour la caractérisation topologique des textes », in S. Heiden et B. Pincemin (éds), *JADT 2008*, Actes des 9èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles, vol. 2, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 733-744. Consultable en ligne à l'adresse : <http://lexicometrica.univ-paris3.fr/jadt/jadt2008/pdf/longree-luong-mellet.pdf>.
- MAYAFFRE D. (2008), « De l'occurrence à l'isotopie. Les co-occurrences en lexicométrie », *Sémantique & Syntaxe* 9, 53-72.
- MEL'CUK I. (1998), "Collocations and Lexical Functions", in Cowie (ed.), 23-53.
- MELLET S. & BARTHELEMY J.-P. (2007), « La topologie textuelle : légitimation d'une notion émergente », *Lexicometrica* (numéro spécial *Topographie et topologie textuelles*), revue en ligne, article consultable à l'adresse <http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicometrica/numspeciaux/special9/mellet.pdf>
- MELLET S. & LONGRÉE D. (2009), "Syntactical Motifs and Textual Structures", *Belgian Journal of Linguistics* 23 (*New Approaches in Textual Linguistics*), 161-173.
- MELLET S. & LONGRÉE D. (2012), « Légitimité d'une unité textométrique : le motif », in A. Dister, D. Longrée et G. Purnelle (éds) *JADT 2012*, Actes des 11èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles, Liège, 716-728. Consultable en ligne à l'adresse : <http://lexicometrica.univ-paris3.fr/jadt/jadt2012/tocJADT2012.htm>
- MOON R. (1998), "Frequencies and Forms of Phrasal Lexemes in English", in Cowie (ed.), 79-100.
- SINCLAIR J. (1991), *Corpus, Concordance, Collocation*, Oxford: Oxford University Press.
- TUTIN A. (2008), "An extended definition of lexical collocations", *Proceedings of Euralex*, Barcelone 15-19/07/2008, Université Pompeu Fabra.
- TUTIN A. & GROSSMANN F. (2002), « Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif », *Revue Française de Linguistique Appliquée* 7, 7-25.